MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 10

Votants: 10

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 10

VOTE CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Domaine:

EQUIPEMENT COMMUNAL

Sous-domaine:

BIENS VACANTS ET PRESUMES SANS MAITRE

OBJET:

Convention SAFER
Occitanie /
Cabinet FCA

N° 59/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 17 Novembre 2025

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés: Michel GREFFIER, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Christophe FOURES, Emilie RFLICHE

Mme Christine SANCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été mandaté, par délibération n°113/2024 en date du 28 Octobre 2024, afin d'engager une procédure visant l'identification et la maitrise des biens vacants et sans maitres.

Les biens présumés vacants et sans maitre (BVSM) représentent un patrimoine foncier peu connu alors qu'ils pourraient constituer une réserve foncière particulièrement intéressante pour la collectivité dans le cadre des projets de développement ou de protection du territoire agricole, naturel ou forestier.

La SAFER en partenariat avec des juristes spécialisés a développé une offre de service afin d'accompagner la commune dans le repérage cartographique et la qualification des différents types de biens vacants existants.

Une restitution par la SAFER et le cabinet d'étude FCA a permis d'identifier une liste des biens potentiellement vacants et sans maitres. Parmi ces derniers, les biens suivants ont été sélectionnés :

<u>Terrains vacants et rue – Cœur de village : (hors biens non délimités)</u>

BO n° 01	La Verdure	Landes	1 093 m²	BALLARIN Joseph
BO n° 02	La Verdure	Landes	2 393 m²	BALLARIN Joseph
BO n° 03	La Verdure	Landes	581 m²	BALLARIN Joseph
BO n° 05	La Verdure	Landes	1 039 m²	BALLARIN Joseph
BP n° 22	Combe Escure	Landes	669 m²	BALLARIN Joseph
BP n° 26	Combe Escure	Landes	2 989 m²	BALLARIN Joseph
BY n° 33	L'Arpaillant	Taillis simples	4 996 m²	GALINIE Jules
BY n° 34	L'Arpaillant	Taillis simples	4 718 m²	GALINIE Jules
BY n° 35	L'Arpaillant	Taillis simples	1 343 m²	GALINIE Jules

			2ha 45ca	
BX n° 17	Saint-Mamet	Landes	1 811 m²	MALRIC Louis Antoine
AA n° 282		Sols	8 m²	MALRIC Louis Antoine
AA n° 284		Rue	139 m²	HORTALA Jules
BK n° 03	La Matte	Landes	1 076 m²	HORTALA Jules
BK n° 02	La Matte	Landes	1 582 m²	HORTALA Jules
AA n° 78		Sols	89 m²	GRANEL Augustin

2ha 45ca 26a

Le cabinet d'étude FCA sera mandaté afin d'établir la fiche de synthèse de ces biens. Cette analyse permettra de définir le mode de procédure à engager :

- <u>Pour les Biens Vacants Sans Maitres acquis de plein de droit</u> : 100 € HT par compte de propriété,
- Pour les autres <u>Biens Vacants Sans Maitres</u> : 150 € par compte de propriété.

A l'issue de cette analyse, la rédaction des actes authentiques d'incorporation en la forme administrative sera facturé 280 € HT par acte, par compte de propriété.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions suivantes et en avoir délibéré,

VALIDE la liste des biens identifiés pour lesquels la commune souhaite lancer les procédures.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager cette démarche et à l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20251124-20251124DEL59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025 Publication : 25/11/2025 Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY